

Décrypter les différents labels du miel

Quel est le point commun entre le beurre d'Ardenne, le camembert de Normandie, le pâté Gaumais et le miel de Corse ? Si ce n'est qu'ils se suffisent à eux-mêmes sur une bonne tranche de pain, ce sont tous des produits portant le label Appellation d'Origine Protégée (AOP). Petite pastille jaune et rouge aux rebords subtilement découpés, l'AOP n'est pas le seul signe qui protège le nom d'un produit et/ou sa qualité. D'autres labels scintillent sur les produits de nos rayons de supermarchés comme l'Indication Géographique Protégée (IGP), le Label Rouge ou encore l'Agriculture Biologique. Mais que signifient ces labels ? Arrêtons de coller des étiquettes sur le dos des gens et intéressons-nous de plus près à celles posées sur nos pots de miel...



Quels sont les labels qui existent pour le miel ?

Parmi les différents logos collés sur les produits alimentaires (et renvoyant à des cahiers des charges très complets dont les consommateurs ne maîtrisent pas toujours les tenants et aboutissants), certains miels arborent actuellement des logos relatifs à des labels tels que l'AOP, l'IGP, le Label Rouge et l'Agriculture Biologique.

Mais d'où viennent ces labels ?

Vers 1960, des apiculteurs préoccupés par l'industrialisation de l'agriculture tentent de développer un label agricole qui met en valeur une production traditionnelle de qualité et qui sera représentée officiellement par le Label Rouge en

1983. Les labels officiels AOP et IGP ont ensuite vu le jour grâce à la mise en place de plusieurs règlements européens¹ à partir de 1992. L'objectif ? Contrôler le respect d'un cahier des charges relatif à l'appellation d'un produit qui renvoie vers un savoir-faire précis ou une zone géographique de production définie afin de limiter les fraudes liées à ces mêmes appellations. Les labels AOP et IGP permettent alors de valoriser respectivement le terroir² ou la réputation géographique liés au produit labellisé. Le cahier des charges AOP/IGP peut reprendre un contrôle de la qualité des produits (examens analytiques et organoleptiques) qui implique des analyses réalisées par des laboratoires habilités. Ainsi, la qualité du produit constitue le plus souvent le cœur de la démarche et justifie l'appellation ou l'origine géographique qui est valorisée au travers du label AOP/IGP.

1. Dont des règlements agroalimentaires et viticoles (Règlements (UE) n° 1151/2012 ; n° 668/2014 et n° 1308/2013).

2. « zone géographique particulière où une production tire son originalité directement des spécificités de son aire de production » (source : INAO)

En vogue depuis plusieurs années, on ne peut plus ignorer le label Agriculture Biologique (AB), basé sur le respect d'un cahier des charges qui impose des pratiques décrites comme respectueuses de la biodiversité et du bien-être animal, privilégiant les méthodes non polluantes, limitant les intrants chimiques ou encore interdisant l'utilisation d'OGM. Les produits issus de l'agriculture biologique sont alors caractérisés par un logo européen « Eurofeuille » délivré par un organisme certificateur européen. Des logos nationaux délivrés par des instances nationales existent également et seront développés dans un autre numéro.

En résumé, tous ces labels représentent un signe officiel, ou SIQO³, ayant pour but d'identifier l'origine et/ou la qualité d'un produit. Ces labels peuvent s'appliquer à l'échelle nationale uniquement ou à une échelle européenne (voir tableau 1). À noter qu'il existe d'autres SIQO qui ne s'appliquent pas encore au miel, tels que la Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) qui caractérise un produit portant des caractéristiques spécifiques relatives à une méthode de production ou de transformation dite traditionnelle.

Tableau 1. Résumé des garanties et de l'étendue de protection assurées par chaque label.

Label	Garantie(s)	Protection étendue sur le territoire
AOP	Les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire spécifique propre à un terroir	Européen
IGP	Une ou toutes les étapes de la production ou de la transformation du produit sont réalisées dans une zone géographique bien définie	Européen
Label Rouge	Les conditions de production ou de transformation entraînent une qualité supérieure du produit labellisé vis-à-vis de produits semblables	National
Agriculture Biologique	Le mode de production reprend des critères de respect de l'environnement et du bien-être animal	Européen

Comment obtenir un label ?

Obtenir un label peut parfois ressembler au parcours du combattant. En vous épargnant les détails rébarbatifs et les démarches sous-jacentes plus complexes, les procédures d'obtention des labels sont résumées dans les figures ci-dessous :



Fig. 1 Procédure simplifiée de demande de labels AOP et IGP



1. INTRODUCTION DE LA DEMANDE

La demande est introduite par un Organisme de Défense et de Gestion (ODG), un groupement d'opérateurs de la filière concernée par la demande

L'ODG dépose un dossier de demande reprenant l'évaluation et le suivi de la qualité supérieure du produit (caractérisation organoleptique, échantillonnage, analyses, plan de contrôle de la qualité...), le cahier des charges et l'étude de faisabilité technique et économique du projet.



2. ANALYSE DE LA DEMANDE AU NIVEAU NATIONAL

L'INAO est chargé d'évaluer le dossier introduit par l'ODG et de valider le cahier des charges proposé.



3. HOMOLOGATION ET CONTRÔLES

Le dossier est transmis au ministère afin d'être homologué après approbation officielle.

Le contrôle du respect du cahier des charges et des conditions liées au suivi de la qualité du produit est assuré par un organisme certificateur indépendant et agréé par l'INAO.

Fig. 2 Procédure simplifiée de demande de Label Rouge



1. NOTIFICATION DE L'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE

Le porteur de projet s'inscrit auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et doit s'affilier auprès de l'AFSCA.

Le porteur de projet peut ensuite introduire une demande de notification BIO pour un produit auprès de l'administration compétente nationale (SPW en Belgique, Agence Bio en France)



2. SOUSCRIPTION À UN CONTRAT DE CONTRÔLE

Le porteur de projet doit souscrire à un contrat de contrôle avec un organisme certificateur (OC) national agréé au niveau européen



3. RESPECT DU CAHIER DES CHARGES BIO

L'OC est chargé de vérifier si le porteur de projet respecte les conditions imposées par le cahier des charges bio appuyé par la réglementation européenne



4. CERTIFICATION ET CONTRÔLES

Après validation, l'OC délivre un certificat qui atteste la conformité du produit en agriculture biologique

Périodiquement, des contrôles sont organisés afin de renouveler le certificat.



Fig. 3 Procédure simplifiée de demande de certification Agriculture Biologique

Et si je n'ai toujours rien compris aux labels ?

Pas d'inquiétude ! Si cet article fait office d'introduction réglementaire, vous trouverez plus d'explications sur les cahiers des charges et les procédures d'obtention des labels à travers des exemples approfondis de miels labellisés dans les prochains numéros de notre revue. En effet, les exemples sont abondants en Europe, comme l'atteste la figure 4. Alors, quel miel va prochainement passer sous la loupe ? À vos pronostics...



Fig. 4 - Inventaire des miels européens labellisés AOP/IGP/Label Rouge en fonction du pays (adapté de Glogovetan A-I, Sedik P et Pocol C-B, 2021)

Ressources :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aop-aoc-igp-stg-labels-certification-alimentation#>

www.inao.gouv.fr

Guide du demandeur d'une appellation d'origine protégée (AOP) ou d'une indication géographique protégée (IGP) à l'exception des vins, boissons alcoolisées et boissons spiritueuses, INAO. Novembre 2017

Guide du demandeur d'un Label Rouge, INAO. Novembre 2023

<https://economie.fgov.be/fr/themes/propriete-intellectuelle/droits-de-pi/marques/types-de-marques/indications-geographiques>

<https://economie.fgov.be/fr/themes/ventes/reglementation/etiquetage/marquage-de-lorigine/indication-geographique#:~:text=Pour%20espérer%20obtenir%20une%20AOP,Commission%20de%20l'Union%20européenne.>

<https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-certification-en-production-biologique>

<https://www.certisys.eu/mon-activite/>

Glogovetan A-I, Sedik P et Pocol C-B, 2021 - The Importance of Certification with PDO and PGI Quality Schemes: A Critical Analysis of the Romanian Beekeeping Sector. DOI: 10.15835/luasvmcn-fst:2021.0024

MOTS CLÉS :
label, miel, qualité, marché